

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni **le 24 mars 2022, à 18 heures**, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Pascal HERISSON
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ARRADON	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP	: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLESCOP	: Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

affiché le 31/03/2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL43B-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

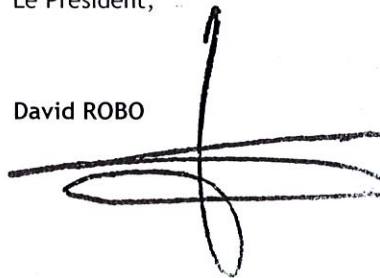
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

TREDION : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a vertical stroke, positioned to the right of the name 'David ROBO'.

-43-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

CULTURE **CHARTRE YA D'AR BREZHONEG - RENOUVELLEMENT**

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est adhérente de l'Office Public de la Langue Bretonne depuis 2010 et se voit lauréate depuis 2018 du niveau 1 de certification de la charte « Ya d'ar brezhoneg » délivré par l'OPLB.

Cette certification symbolise l'attachement de la collectivité à son identité régionale et à ses particularités linguistiques. Cela se traduit par une volonté d'affichage de la langue bretonne (supports de communication, signalétiques...), un effort de diffusion du Breton (relais de campagnes de communication sur le breton, promotion du bilinguisme) ainsi que par son usage, autant que possible, dans les relations aux publics (site internet, répondeur téléphonique, cartons d'invitations, éditoriaux de publications, etc...).

L'usage linguistique vernaculaire est également un marqueur de préservation du patrimoine culturel immatériel Breton.

A cet égard, le groupe de travail « Patrimoine immatériel - Cultures bretonnes » s'est prononcé favorablement pour le renouvellement d'une adhésion à l'office Public de la Langue Bretonne.

L'actuelle convention est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler à compter de 2021 jusqu'en 2024.

Vu les avis du Bureau du 4 mars 2022, et de la Commission Attractivité et Services à la Population du 17 mars 2022 ;

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le renouvellement d'adhésion à la charte « ya d'ar brezhoneg » ;*
- *de désigner Madame Nathalie LE LUHERNE, Vice-Présidente en charge de la culture et des équipements culturels comme élue déléguée pour l'OPLB ;*
- *de valider l'adhésion à l'OPLB pour la période 2021-2024 et de procéder au versement d'une adhésion annuelle de 6.000€ ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à l'OPLB ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Kendivizad Convention



OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG

OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE



Entre

L'intercommunalité Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, représentée par Monsieur David ROBO, Président, d'une part,

Et

L'EPCC « Office Public de la Langue Bretonne », situé 32 bis rue des Martyrs 29270 Carhaix, représenté par son Directeur, Fulup JACQ, d'autre part.

Considérant que :

Dans le cadre de son action culturelle, l'intercommunalité Golfe du Morbihan - Vannes agglomération souhaite mettre en place une politique visant à développer le bilinguisme.

Dans le cadre de cette politique, le présent contrat traduit la volonté de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération de reconnaître à l'Office Public de la Langue Bretonne certaines missions permettant une meilleure prise en compte de la langue bretonne.

L'Office Public de la Langue Bretonne est un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Il a pour mission de définir et de mettre en oeuvre les actions à entreprendre pour la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Objet de la convention

Etre

Etrekumunelezh Mor Bihan - Gwened tolpad, dileuriet gant an Aotrou David ROBO, Prezidant, en un tu,

Hag

an DPKS « Ofis Publik ar Brezhoneg », zo e sez en 32 bis straed ar Verzherien 29270 Karaez, dileuriet gant e rener, Fulup JACQ, en tu all.

O vezañ ma fell da Mor Bihan - Gwened tolpad, e-barzh he folitikerezh sevenadurel, lakaat war-sav ur politikerezh hag en deus da bal diorren an divyezhezh.

O vezañ ma tiskouez an emglev-mañ, e-barzh ar politikerezh-se, ar youl zo gant Mor Bihan - Gwened tolpad da anavezout da Ofis Publik ar Brezhoneg kefridioù a roio an tu da zerc'hel kont gwelloc'h eus ar brezhoneg.

O vezañ m'eo Ofis Publik ar Brezhoneg un diazezadur publik a genlabour sevenadrel (DPKS), a zo e gefridi termeniñ ha lakaat war-sav an oberoù da seveniñ evit brudañ ha diorren ar brezhoneg war holl dachenoù ar vuhez sokial ha foran.

ez eo bet divizet kement-mañ :

Mellad 1

Pal ar c'hendivizad

L'intercommunalité Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, par le biais du présent contrat, reconnaît à l'EPCC Office Public de la Langue Bretonne plusieurs missions en tant qu'organisme référent pour la langue bretonne en particulier, et le développement du bilinguisme en général :

- Conseils techniques en matière de bilinguisme
 - Traductions courantes en langue bretonne (cartons d'invitation, éditoriaux, documents bilingues, jalonnement directionnel, signalétique bilingue, plaquette d'information ...)
 - Promotion de la langue bretonne
 - Orthographe des noms de lieux
- Pour ces missions, l'Office Public s'engage :
- à réaliser ces traductions et à collaborer avec les services compétents jusqu'à leur mise en oeuvre.
 - à prendre part aux réunions techniques des commissions compétentes en matière de bilinguisme.
 - à accompagner l'intercommunalité dans le suivi de sa politique linguistique et la mise en place d'actions qu'elle a programmées dans le cadre de la charte "Ya d'ar brezhoneg". Un bilan annuel de suivi sera transmis.
 - à apporter à l'intercommunalité des informations sur la langue bretonne grâce à son observatoire.

L'Office Public de la Langue Bretonne s'engage à faire connaître son partenariat avec Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.
A cette fin il s'engage à apposer le logo de l'intercommunalité sur les divers documents édités par lui, ainsi que sur son site Internet.

Mor Bihan - Gwened tolpad, dre ar gevrat-mañ, a anavez d'an DPKS Ofis Publik ar Brezhoneg meur a gefridi evel aozadur dave evit ar brezhoneg dreist pep tra hag evit diorren an divyezhegezh dre-vras :

- Kuzulioù teknikel a-fet divyezhegezh.
 - Treiñ labourioù a bep seurt (pedadennoù, pennadoù-stur, teulioù divyezhek, pannelloù-hentañ, panellerezh divyezhek, plaketennoù titouriñ...)
 - Brudañ ar brezhoneg
 - Reizhskrivadur an anvioù-lec'h
- Evit ar c'hefridioù-se e ouestl an Ofis Publik :
- kas an troidigezhioù ha kenlabourat gant ar servijoù a zere betek ma vint lakaet da dalvezout.
 - kemer perzh en emvodoù teknikel gant ar bodadoù a zere a-fet divyezhegezh.
 - sikour an etrekumunelezh da gas he folitikerezh yezh da benn ha da seveniñ an oberoù a zo programmet da-geñver ar Garta "Ya d'ar brezhoneg". Bep bloaz e vo kaset ur bilañs eus ar pezh a vo bet graet.
 - degas d'an etrekumunelezh titouroù war ar brezhoneg gant harp e arsellva.

Gouestlañ a ra Ofis Publik ar Brezhoneg brudañ e gevelerezh gant Mor Bihan - Gwened tolpad. Evit se e ouestl lakaat logo an etrekumunelezh war an teulioù a vez embannet gantañ, kerkoulz ha war e lec'hienn Internet.

Article 2 Financement

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération versera à l'Office Public de la Langue Bretonne une subvention annuelle de fonctionnement de 6 000 €.

Toute traduction exceptionnelle supplémentaire lourde (catalogue d'une exposition, site Internet) n'entre pas dans le cadre de cette subvention et fera l'objet d'une facturation séparée.

Article 3 Durée de la convention

La présente est établie pour une durée de trois ans (2021 - 2022 - 2023) et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois.

Mellad 2 Arc'hant

Paeañ a ray Mor Bihan - Gwened tolpad da Ofis Publik ar Brezhoneg ur skoaziad mont en-dro bloaziek a sav da 6 000 €.

Kement labour treiñ bras a vo ouzhpenn (katalog un diskouezadeg, lec'hienn Internet) n'emañ ket e-barzh ar skoaziad-se hag a vo faturennet a-gostez.

Mellad 3 Pad ar c'hendivizad

Talvezout a ray ar c'hendivizad-mañ e-pad tri bloavezh (2021 - 2022 - 2023) ha kendalc'het e vo ent tav. Gallout a ray an eil kevrenn pe eben terriñ anezhañ gant ma vo kemennet tri miz en a-raok.

Graet e Gwened, d'an

Fait à Vannes, le



Ao. / M. David ROBO
Prezidant / Président

Ao / M. Fulup JACQ
Rener / Directeur



OFIS PUBLIK
AR BREZHONEG

OFFICE PUBLIC
DE LA LANGUE BRETONNE